



## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS & DES ANIMATIONS DE LIEN SOCIAL 2020/2021

Le présent règlement a pour but de fixer avec précisions les modalités d'organisation et de fonctionnement des activités sportives et culturelles de l'Espace de vie sociale, ainsi que les droits et devoirs de ses adhérents. Il définit également les conditions de participation aux activités de lien social.

Ce règlement est transmis à chaque adhérent et toute inscription à un atelier implique l'acceptation de ce règlement.

### 0. OBJECTIFS

#### Objectifs de l'EVS

L'espace de vie sociale contribue à l'animation de la vie locale.

Sa vocation familiale favorise les relations parents/enfants et les liens intergénérationnels. C'est un lieu ressource, ouvert à tous. Un espace où l'on construit des projets pour et avec les habitants du territoire. Les démarches à l'initiative des habitants peuvent être individuelles ou collectives.

#### Objectif des ateliers sportifs et culturels

Offrir aux adhérents des temps de loisirs de proximité.

Initier les enfants à des pratiques sportives ou les éveiller à la musique

Favoriser des rencontres intercommunales et créer des liens

### 1. ADHESION/COTISATION

Le montant de la cotisation est proposé chaque année par le Conseil d'Administration. En 2020-2021, l'adhésion est d'un montant de 16€ par famille.

L'adhésion annuelle est due intégralement, même pour une inscription en cours d'année. Par ailleurs, elle est non remboursable, c'est à dire qu'elle reste définitivement acquise à l'Espace de Vie Sociale.

Pour pouvoir s'inscrire à un atelier, il est nécessaire d'être adhérent à jour de cotisation.

### 2. MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend :

- une fiche de renseignement par famille
- une fiche de renseignement par individu
- une fiche d'inscription par participant : copie des vaccinations à jour pour les mineurs, préciser si allergies ou autres informations utiles
- le règlement de fonctionnement accepté et signé
- la totalité des frais d'inscription

**Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet**

#### PIECES NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

Copie des vaccins

Copie de PAI si existant

### 3. FONCTIONNEMENT

ATELIERS	LIEU	Jours et heures de fonctionnement
BADMINTON	complexe sportif de Montfray à Fareins	Mardi de 18h à 20h00 Mercredi de 18h à 19h30 Jeudi de 18h à 22h00
DANSE	Salle évolution école Stéphane Hessel	Jeudi de 16h30 à 17h30
EVEIL MUSICAL	Salle évolution école Stéphane Hessel	Mardis de 16h30 à 18h30
STEP BODY SCULPT	Salle polyvalente ARS	Mardi de 20h15 à 21h30
GUIWARE	Salle arts visuels école Stéphane Hessel	Mardis de 18h30 à 20h30 Mercredis de 10h00 à 20h00
GYM/ACROSPORT	Salle polyvalente ARS	Mercredi de 15h00 à 18h45
HIP HOP	Salle évolution école Stéphane Hessel	Lundi de 16h30 à 18h30
JUDO	Salle polyvalente ARS	Mardi de 16h30 à 18h30
MULTISPORTS	Salle évolution école Stéphane Hessel	Vendredi de 16h30 à 18h30
PIANO	Salle arts visuels école Stéphane Hessel	Lundi de 16h30 à 19h00 Jeudi de 16h30 à 19h00
PILATES	Salle polyvalente ARS	Mercredi de 19h à 20h
YOGA	Salle polyvalente ARS	Jeudi de 18h45 à 19h45 Vendredi de 10h30 à 11h30

ANIMATIONS DE LIEN SOCIAL	LIEU	Jours et heures de fonctionnement
Café des parents	Locaux de l'espace de vie sociale	2 fois par mois de 8h30 à 10h00 jours variables
Café tricot	Locaux de l'espace de vie sociale	Samedi de 10h à 12h une fois /mois
Café papote numérique	Locaux de l'espace de vie sociale	Mardi de 14h à 15h30
Jeux en famille	Locaux de l'espace de vie sociale	Vendredi soir de 18h30 à 20h30 ou plus une fois/trimestre
Matinée zen	Locaux de l'espace de vie sociale salle évolution	Samedi de 9h00 à 11h00
Sortie famille	Défini chaque année	Jour variable 7h00 à 19h00 une fois /an

Merci d'être ponctuel à l'issue des ateliers. Pour les mineurs, si les parents ou les personnes habilitées à récupérer l'enfant sont injoignables, l'encadrant confiera l'enfant à un représentant de Grain de Sel ou à défaut à la gendarmerie de ST ANDRÉ DE CORCY.

Les ateliers sont pratiqués par les mineurs sous la **responsabilité de l'encadrant** sauf pour les ateliers de lien social (café tricot, matinée zen, café des parents, sortie en famille, soirée jeux en famille....) où les mineurs demeurent sous la **responsabilité de leurs parents**

## ANNULATION

Si l'effectif est insuffisant, Grain de Sel se réserve le droit d'annuler un atelier. Dans ce cas, les cotisations seront remboursées

Les encadrants des ateliers sont des personnels qualifiés dans leur discipline, à jour de leur vaccinations... Les encadrants ont un devoir de confidentialité et sont garants de bonnes pratiques professionnelles

## MODALITE DE REMBOURSEMENT

L'absence de séance pour cause de maladie de l'encadrant n'ouvre droit, ni à un report de séance, ni à un remboursement.

L'absence de séance pour cause d'absence de l'encadrant pour convenance personnelle ouvre droit à un report de séance.

## 4. UTILISATIONS DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter les lieux et le matériel ( propreté, lumière,,,,)
- respecter les horaires des ateliers
- ranger correctement le matériel utilisé
- venir avec des baskets propres dans les salles
- signaler toutes dégradations constatées à l'encadrant

Matériel fourni

ATELIERS	MATERIEL
Badminton	1boite de 5 volants par participant
Judo	Tatamis
Gym acrosport	Tapis et agrès
Piano	Piano
Multisports	Ballons, cerceaux, tapis, arcs et flèches.....
Pilates	Tapis, élastiques,,,,,
Fitness/ step	Steps,tapis,élastiques,bandes lestées.....

## 5. ACCUEIL DES MINEURS

Les parents, responsables légaux ou personnes désignées sur l'autorisation devront s'assurer :

- que le cours a bien lieu
- attendre l'arrivée du professeur
- repartir avec les mineurs en cas d'absence du professeur
- venir chercher les enfants à l'heure précise de fin de cours

Sur autorisation écrite les mineurs pourront sortir seuls ou accompagnés par une personne désignée

Grain de Sel s'engage à informer préalablement les participants d'une annulation de séance (absence de l'encadrant, indisponibilité de la salle....) par tout moyen à sa disposition (affiche à l'entrée de la salle, mail, appel téléphonique...)

En cas d'impossibilité du participant à poursuivre l'atelier, pour raison médicale ou cas de force majeure (déménagement, mutation professionnelle...) Grain de Sel s'engage à étudier chaque situation au cas par cas

## 6- SEANCE D'ESSAI

Dans chaque atelier, les nouveaux participants peuvent pratiquer l'atelier durant 2 séances d'essai gratuites  
L'inscription devra être complétée préalablement aux séances d'essai

### DROIT

Grain de Sel s'engage à respecter la RGPD et notamment le droit à l'image des participants

### MODALITES PAIEMENT

#### Tous types acceptés

virement bancaire  chèque  chèque vacance ANCV  ticket CESU  tickets jeunes CD01  espèces  
 autre

Attention les coupons sports ne sont pas acceptés

L'adhésion est payable séparément des coûts des ateliers

Pour les paiements en espèces, un reçu sera établi

Pour les paiements en virement, les participants devront préciser le libellé sur l'ordre de virement (par exemple « badminton » ou « gym »...) sur le base du fractionnement retenu (par ex : paiement en 3 fois de la somme de 120 € = 3 virements de 40 € exactement + 1 virement séparé pour l'adhésion)

L'intégralité du coût de l'atelier est dû à l'inscription

Il est toutefois possible de payer en fractionné et en différé selon les modalités suivantes :

- Encaissement possible au 15 du mois en octobre, novembre et décembre pour les ateliers à l'année scolaire
- Encaissement à la séance (ateliers de lien social) avec un maximum de fractionnement en 3 fois maxi
- Il est possible de différer d'un mois l'encaissement sans pour autant engendrer un report sur l'année civile suivante

En cas de prise en charge par un comité d'entreprise, Grain de Sel établira une attestation d'inscription en attendant l'intégralité du règlement

Votre commune prend t-elle en charge une partie du coût de l'activité ?

Si oui quelle commune et comment ?:

✂.....

**ESPACE DE VIE SOCIALE GRAIN DE SEL**

111 , rue Jean-marie Vianney 01480 Ars sur formans

**Nom :**                    **Prénom :**

J'ai et lu et j'accepte sans réserve le règlement de fonctionnement des ateliers sportifs et culturels

**Date :**

**signature :**